

MOSELLE  
**57**  
JUDO

COMITE  
DE  
MOSELLE

12 route de Woippy  
57050 METZ  
Tél: 06 33 23 11 29 Fax : 09 81 38 33 36  
Courriel: Comitemosellejudo@wanadoo.fr  
<http://http://cd57judo.free.fr/>



57

**JUDO - JUJITSU et D.A.**



# 1° GRAND PRIX MOSELLE MINIMES (G) (F) ET COUPE KATA MINIMES

*Le Dimanche 15 Janvier 2017*  
**A 57170 CHATEAU SALINS**  
(Place du Général de Gaulle)

Règlement du Tournoi Minimes de la Ville de Château-Salins.

## a) Conditions de participation

Minimes garçons et filles nés en **2003-2004**

- Grade minimum : ceinture orange
- Licencié(e)s FFJDA : passeport sportif en règle, avec certificat médical datant de moins d'un an à la date du tournoi, figurant la mention « **Absence de contre-indication à la pratique du Judo Jujitsu en compétition** »
- Timbres de licence des deux dernières années.
- Le sur-classement d'âge est strictement interdit.

## b) Horaires de participation

**Inscription sur obligatoire sur le site extranet du CD-57 judo**  
**Munissez-vous du code Barre derrière la licence pour la pesée.**

Exemple



M09081977FELLI01

Surclassement de poids interdit.

De 11h00 à 11h30	Inscriptions Coupe Kata
De 08h30 à 09h15	Les Minimes (F)
De 11h30 à 12h15	Les Minimes (G)

La pesée s'effectue en sous vêtement (tee-shirt accepté).

## c) Formule de compétition

Compétition en poules puis tableau à double repêchage.

Temps de combat: minimes garçons et filles 3 minutes. Temps de récupération: 2 fois le Temps de Combat.

Un tirage au sort sera effectué sans tête de série.



MOSELLE  
**57**  
JUDO

COMITE  
DE  
MOSELLE

12 route de Woippy  
57050 METZ  
Tél: 06 33 23 11 29 Fax : 09 81 38 33 36  
Courriel: Comitemosellejudo@wanadoo.fr  
<http://http://cd57judo.free.fr/>



**d) Accompagnateur :**

Règlementation, selon le code sportif de la F.F.J.D.A

**e) Arbitrage :**

## RAPPEL

**Selon l'article D des Texte Sportifs de le FFJUDO** : Pour être engagé au premier niveau de compétition, les clubs doivent mettre à la disposition des organisateurs, des arbitres et/ou commissaires selon les quotas et modalités définis par les organismes territoriaux délégataires concernés.

Conformément aux décisions prises par le Comité de Moselle de Judo, les Clubs qui ne fourniront pas un arbitre ou un commissaire sportif se verront refuser l'accès à la compétition. Cette mesure est applicable dès la coupe du Jeune Arbitre Minime. Pour les inscriptions ou un complément d'information, se rapprocher de l'instructeur Départemental M. SYNNEVILLE Pierre : [pierre.synneville@gmail.com](mailto:pierre.synneville@gmail.com)

Se référer aux textes fédéraux.

**RESPONSABLES : CD-57 JUDO : M. Raymond DEPSETS,**

**ARBITRAGE : M. Pierre SYNNEVILLE,**

**C/SPORTIFS : M. Serge MICHALAK.**

